

Cap sur la réduction des déchets

Une récente étude de l'ADEME montre qu'après une longue période de croissance, les tonnages de déchets ménagers enregistrent, depuis 2002, une tendance à la stabilisation, voire une légère baisse. Il en est de même pour les emballages, dont le poids global est en baisse, alors que leur nombre a subi une augmentation jusqu'en 2003.

La réduction des déchets est désormais inscrite comme un axe prioritaire du Grenelle de l'environnement.

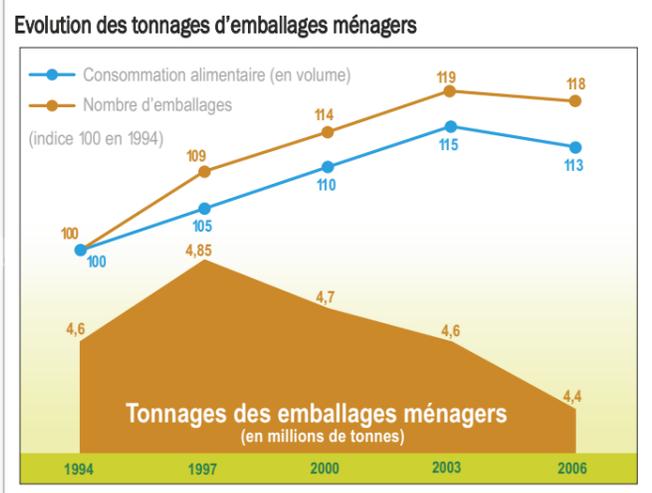
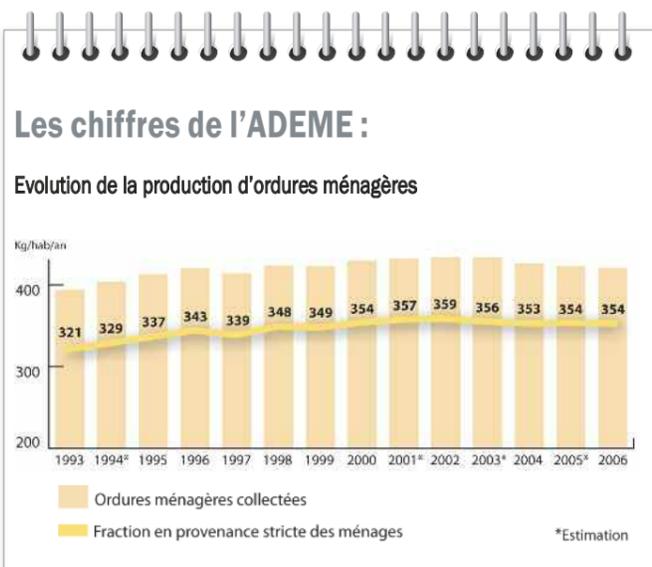
Sur le Lot, le SYDED a anticipé cette orientation, depuis plusieurs années déjà, par des actions menées dans ce sens à l'échelle du département :

- la promotion du compostage domestique (depuis 2002),
- la diffusion de sacs cabas réutilisables dans tous les foyers (en 2005)
- la mise à disposition d'autocollants "stop-pub" (depuis 2007)

Aujourd'hui, pour amplifier cette sensibilisation, le SYDED vous propose un carnet de courses : il vous permettra de noter votre liste d'achats et, en même temps, vous encouragera à adopter des gestes qui peuvent contribuer à réduire les quantités de déchets ou, du moins, à en valoriser un maximum.

Au-delà de ces conseils, l'essentiel est d'essayer d'intégrer au quotidien cet aspect dans nos critères d'achat, d'utilisation et de consommation.

De plus, un fort changement d'attitude exprimé par les consommateurs se répercuterait sans doute dans la conception de produits plus vertueux.



Sources : Les Déchets en chiffres en France - Edition 2009
Le gisement des emballages ménagers en France - Evolution 94>06

La filière textiles... En attente

Lors du dernier SYnergies, nous vous avons annoncé la mise en place d'une filière de récupération des textiles pour l'automne 2009. Malheureusement, notre partenaire, l'association Le Relais, qui gère cette opération, ne dispose pas encore de tous les moyens logistiques nécessaires pour son déploiement dans le Lot.

D'ici là, nous vous recommandons de vous diriger vers les associations caritatives du Lot pour donner les vêtements et les chaussures en bon état.

Ce qui n'est pas réutilisable doit être jeté dans le bac (marron/gris) des ordures non recyclables.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Dès que la filière sera opérationnelle, nous vous informerons sur le site internet et par voie de presse de sa mise en route.



SYnergies

pour un développement durable

n° 4 - Janvier 2010 | Semestriel

Le journal d'information du SYDED du Lot

Sommaire

- Dossier spécial
Traitement des boues d'épuration
- Zoom
Cap sur la réduction des déchets
La filière textiles... En attente

édito

Bonnes [ré]solutions

Pour la période des fêtes de fin d'année, le SYDED a pris l'habitude d'accompagner son journal d'information d'un petit cadeau, modeste mais utile. Cette fois-ci, il s'agit d'un carnet de courses dans lequel vous pourrez puiser à loisir vos bonnes résolutions pour cette année (et celles à venir...).

Vous trouverez donc dans ce carnet de petits gestes simples, des choix que nous pouvons tous appliquer au quotidien sans que cela bouleverse pour autant notre qualité de vie.

Ces messages illustrent parfaitement les nouveaux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement en matière de déchets. En effet, la valorisation (recyclage, compostage...) ne peut pas être la seule réponse apportée : elle doit s'accompagner d'une dynamique en faveur de la réduction des quantités à la source. Le SYDED n'a d'ailleurs pas attendu ces recommandations pour œuvrer dans ce sens depuis déjà plusieurs années, en contribuant ainsi à la diminution des tonnages produits sur le Lot. A l'échelle nationale, également, la production de déchets, qui ne cessait de croître jusqu'alors, semble enfin se stabiliser et même décroître légèrement depuis peu. Ce résultat rassurant est le fruit d'actions conjuguées des particuliers, des collectivités et de certains industriels producteurs d'emballages. Mais ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés à l'avenir.

Les déchets que nous générons quotidiennement ne se retrouvent pas uniquement dans nos poubelles. Les boues issues du traitement des eaux usées en font également partie. A l'heure actuelle, pour le Lot, ces boues font l'objet d'un plan d'épandage ou sont "exportées" dans des départements limitrophes pour y être traitées. Le dossier spécial de ce SYnergies vous présente le projet départemental que propose le SYDED pour valoriser ces boues en compost normalisé.

Pour conclure cet édito, l'ensemble des agents du SYDED se joint à moi pour vous souhaiter une heureuse année 2010. Que vos bonnes résolutions se concrétisent...

Michel QUEBRE
Président du SYDED

flash info

2 nouveaux réseaux de chaleur au bois



Ils sont situés à Catus et à Sousceyrac (mises en services prévues début 2010).

Le SYDED maintient ainsi pour la troisième année le rythme de réalisation des réseaux de chaleur au bois. Comme les 4 précédents équipements de ce type, ils desservent en priorité des bâtiments publics (exemples : locaux communaux, établissements scolaires, salles des fêtes ou foyers ruraux, gendarmerie, maison de retraite, ...) et des logements sociaux, mais aussi les particuliers qui se situent dans le périmètre desservi et qui en font la demande.

Les ressources du combustible utilisé ont été diversifiées : en complément des palettes et cassettes récupérées sur les déchetteries, des plaquettes forestières (élagage routier) et des déchets de l'industrie du bois sont désormais utilisés.

Imprimé sur papier recyclé par un imprimeur certifié. Imprimé vert - Photo en couverture : photo-libre.fr

DOSSIER SPÉCIAL

Traitement des boues d'épuration

1. AUJOURD'HUI

L'épandage : ses limites et ses inconvénients

L'assainissement des eaux usées dans les stations d'épuration débouche sur la production de quantités assez importantes de boues, qui doivent être éliminées. A ce stade, elles sont, sur le plan réglementaire, qualifiées comme des "déchets".



Aujourd'hui, dans le Lot, la principale technique utilisée pour leur élimination consiste à les épandre à l'état brut, en plein champ, selon un plan réglementé.

Cette pratique rencontre, surtout lorsqu'il s'agit de grosses quantités, certaines difficultés.

- D'une part, malgré sa ruralité, les surfaces agricoles céréalières du département sont insuffisantes, alors que les quantités de boues augmentent suite à la mise aux normes des systèmes d'assainissement.

- D'autre part, notamment dans les secteurs touristiques, elle déclenche des protestations de la population à cause des nuisances olfactives.

Dans ce contexte délicat, les boues de plusieurs stations d'épuration, parmi les plus importantes, sont actuellement évacuées vers des unités de compostage hors département, avec l'impact carbone négatif que cela implique.

Devant cette situation, les collectivités qui gèrent des stations d'épuration ont sollicité le SYDED pour rechercher et proposer une solution locale de remplacement, à la fois pérenne et respectueuse de l'environnement.

2. PROJET À L'ÉTUDE : le compostage des boues avec des déchets verts

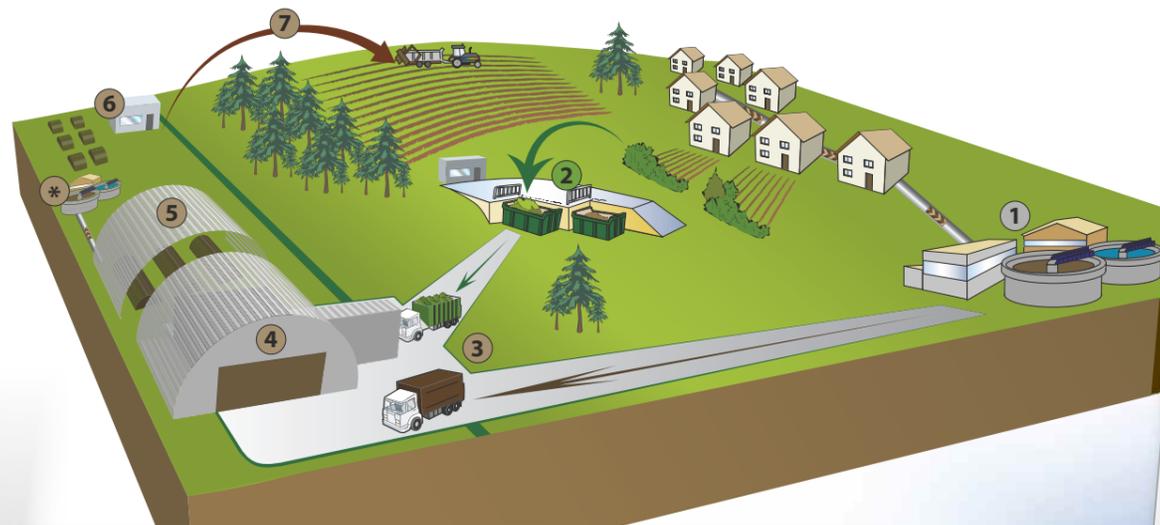
Pourquoi le compostage ?

Différentes techniques de traitement des boues peuvent se voir proposées comme alternatives à l'épandage classique (méthanisation des boues liquides pour réduire les quantités à épandre, compostage, thermolyse, incinération...). Suite à une étude de faisabilité lancée en 2007, le compostage a été considéré comme la solution la plus adaptée à la configuration du département :

- la technique est adaptée au volume du gisement actuel,
- le transport est optimisé,
- l'apport carboné (déchets verts) nécessaire au processus de compostage est disponible et en quantités suffisantes sur les déchetteries.

Schéma de principe du projet :

Une fois déshydratées pour optimiser leur transport, les boues de stations d'épuration sont acheminées dans des bennes étanches jusqu'à l'unité de compostage. Là, elles sont mélangées à des déchets verts broyés pour devenir un compost de qualité, normalisé NFU 44-095.



1. Stations d'épuration : récupération des boues

Gérées par les collectivités chargées de l'assainissement collectif.

2. Déchetteries : récupération des déchets verts

Gérées par le SYDED.

3. Gestion du transport

Cette étape est assurée par le SYDED.

4. Dépotage et fermentation (4 semaines)

En bâtiment fermé avec traitement de l'air pour la maîtrise des nuisances olfactives :

- Réception des boues.
- Mélange boues / végétaux broyés automatisé.
- Mise en andain pour la phase de fermentation.

5. Maturation des andains (4 semaines)

La phase de fermentation est terminée : les émanations d'odeurs incommodes cessent. Andains déplacés sous hangar pour entamer la phase de maturation jusqu'à la transformation en produit fini et stable.

6. Criblage et stockage à l'air libre

7. Distribution

* Station d'épuration intégrée à l'unité.

Elle traite les eaux usées issues du processus de fabrication du compost.

Ce procédé permet :

- de valoriser les boues, en obtenant un amendement agricole normalisé et hygiénisé
- de supprimer les nuisances olfactives lors de son utilisation en agriculture,
- d'assurer ainsi un débouché pérenne aux grosses quantités.

Pourquoi choisir ce site ?

Compte tenu des quantités produites dans le Lot (environ 13 000 tonnes), une seule unité départementale est nécessaire. Le site retenu se trouve sur la ZAC des Matalines (siège du SYDED), à la jonction des communes de Crayssac et Catus.

Ce choix répond en priorité au critère essentiel de limitation des transports. En effet, environ 50 % des plus gros gisements de boues du département se trouvent à moins de 15 km de ce site.

De plus, la proximité des équipements actuels du SYDED permettra à la fois :

- l'utilisation en commun de moyens logistiques et humains, (exemples : le pont bascule, l'atelier de maintenance, les locaux administratifs)
- l'approvisionnement en végétaux broyés produits sur la plateforme avoisinante.

L'information autour du projet

A l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre, le SYDED a retenu le bureau d'études dont les propositions technologiques et architecturales répondaient le mieux aux exigences liées au projet, plus spécialement en matière d'impact sur l'environnement naturel, sur le cadre de vie des riverains et sur les conditions de travail des quelques 80 agents présents sur cette zone d'activité.

La procédure légale pour ce type d'installation prévoit la mise en place d'une enquête publique dans les communes concernées afin de sonder et de prendre en considération les avis du public. Cette enquête est prévue pour le début de cette année.

En complément, le SYDED a souhaité mener une campagne de concertation préalable, en particulier à l'attention de la population des communes les plus proches. Au mois d'octobre, une réunion publique a notamment été organisée pour présenter le projet et répondre aux questions des riverains et des associations environnementales.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un comité de suivi du projet, constitué de représentants des communes et associations environnementales concernées, ainsi que des membres du SYDED.



Réunion publique du 29/10/09

3. OBJECTIF

Un amendement agricole de qualité et apprécié



Le produit obtenu dans cette installation sera un compost normalisé. Autrement dit, il sera tenu de répondre aux exigences de la norme NFU 44-095. Ceci implique des analyses régulières par un laboratoire indépendant des boues entrantes et du compost fabriqué, ainsi que la mise en place d'une traçabilité des lots de fabrication.

En cas de non-conformité, des filières d'élimination adaptées doivent être trouvées tant pour les boues, que pour le compost (centre d'enfouissement, incinération, épandage...).



Ces procédures assurent au final la diffusion d'un produit de qualité pour une utilisation en toute sécurité.

L'expérience d'autres collectivités montre que ce type d'amendement est très apprécié par les agriculteurs et qu'une commercialisation au détail pour les particuliers est également envisageable.



L'objectif prévisionnel du SYDED est de mettre en service l'installation à l'automne 2011.